Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 27 (2000)

Heft: 4

Artikel: Naturalisation : il y a Emmen et il y a les autres

Autor: Ballanti, Dario

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912496

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Il y a Emmen et il y a les autres



L'intégration est importante également pour les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire.

DE DARIO BALLANTI

Le Département fédéral de justice et police met en chantier un projet de loi visant à faciliter la naturalisation des jeunes étrangers, alors que, de leur côté, les villes suisses s'emploient à promouvoir leur intégration.

L'ANNÉE 2000 semble marquer un tournant dans la politique de la Confédération à l'égard des étrangers. Le scrutin sur les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, ainsi que le cas des décisions populaires sur les naturalisations dans la commune d'Emmen ont attiré l'attention de l'opinion publique sur le dossier des étrangers. Un dossier qu'on confond trop souvent avec celui de l'asile.

Les mesures tendant à promouvoir l'intégration concernent les étrangers résidant en Suisse et non les demandeurs d'asile ou les réfugiés de la guerre du Kosovo, qui, dans leur majorité, regagnent actuellement leur pays. Par ailleurs, en septembre prochain, peuple et cantons devront se rendre aux urnes afin de s'exprimer sur l'initiative populaire visant à limiter à 18% la proportion d'étrangers en Suisse (voir p. 24/25 «votations»). Parallèlement, le Département fédéral de justice et police est en train d'élaborer un projet de loi en vue de faciliter la naturalisation des jeunes étrangers nés et élevés en Suisse et qui sont donc pleinement intégrés au tissu social helvétique.

Mais le cas qui a révélé le plus nettement les lacunes actuelles en matière de naturalisation a été une votation dans la commune d'Emmen, en mars dernier, sur l'attribution ou non du passeport rouge à croix blanche à 56 citoyens étrangers. Résultat: sur la base d'un prospectus tous ménages avec photo et indications concernant l'état civil et la situation des candidats (dont leur revenu et fortune imposables), le peuple a rejeté toutes les candidatures provenant de ressortissants d'Europe de l'Est, ne concédant le passeport helvétique qu'aux seuls candidats d'origine italienne. Légitimée par une initiative populaire des Démocrates suisses approuvée il y a quelque temps par les citoyens d'Emmen, cette singulière procédure de naturalisation a ouvert un âpre débat.

Longs délais de naturalisation

Au niveau international, la Suisse est probablement le pays le plus sévère en matière

20

de naturalisation. Qui veut devenir Suisse doit se soumettre à une procédure à trois niveaux: obtenir l'approbation de la commune, du canton et de la Confédération, approbation qui ne survient généralement qu'au terme de procédures longues et complexes. Le délai de naturalisation également, qui est de douze ans, est long comparativement aux autres pays européens.

Au lendemain de la votation d'Emmen justement, la commission européenne contre le racisme et l'intolérance a montré du doigt notre pays, évoquant un «climat de xénophobie». Les procédures sont également critiquées: seuls 2% des étrangers résidant en Suisse parviennent à se naturaliser. La proportion est très basse si l'on considère que plus de la moitié des étrangers sont en Suisse depuis plus de vingt ans.

Ces chiffres, ainsi que la votation d'Emmen, interpellent la conseillère fédérale Ruth Metzler, appelée à adapter une législation lacunaire. Elle s'emploie avant tout à préparer un nouveau projet de loi pour la naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la deuxième ou troisième génération. Au sujet du cas d'Emmen, la responsable du Département fédéral de justice et police a exprimé sa perplexité et sa déception dans une déclaration au Conseil national. Ruth Metzler a affirmé que la simple origine du candidat ne saurait constituer un critère d'octroi de la nationalité, car cela constituerait un acte de discrimination raciale. En réponse au cas d'Emmen, le Conseil fédéral évaluera la possibilité d'introduire un instrument juridique destiné à empêcher le refus injustifié de la nationalité.

Et cette votation d'Emmen a également provoqué des réactions en Suisse romande. La ville de Genève s'est déclarée disposée à accueillir les candidats déboutés par Emmen, proposant une sorte «d'asile politique» à l'intérieur des frontières nationales.

Des exemples comme celui d'Emmen montrent les limites de la législation actuelle: un antagonisme profond apparaît entre les principes de la démocratie et le respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution, un problème épineux, aussi bien au niveau politique qu'au niveau juridique.

Priorité à l'intégration

Non seulement le gouvernement tente d'adapter les lois, mais il concentre son effort sur l'intégration. Afin d'inciter les étrangers à se familiariser avec l'organisation de l'Etat et de la société suisse, de promouvoir l'égalité des chances, de favoriser leur participation à la vie sociale, le Conseil fédéral a récemment mis en consultation un projet d'ordonnance sur l'intégration sociale des étrangers.

La Confédération devrait mettre à disposition 5 millions de francs en 2001 et 7,5 millions pour chacune des deux années suivantes. Dans son rapport sur l'intégration, la Commission fédérale des étrangers – qui, avec le remplacement de Fulvio Caccia par Rosemarie Simmen cette année, a vécu un changement de présidence – a énoncé ses propositions en la matière. Selon la nouvelle présidente, l'intégration passe avant tout par l'apprentissage des langues nationales. Et la commission a évoqué d'autres domaines dans lesquels il est nécessaire de multiplier les efforts afin

Naturalisation facilitée

Durant la session d'été, le Conseil national a approuvé, par 77 voix contre 44, une motion demandant une simplification de la naturalisation. Elle prévoit pour les étrangers qui sont nés et ont grandi en Suisse la naturalisation sur simple demande. En outre, le passeport suisse devrait pouvoir être octroyé après six ans déjà, au lieu des 12 ans actuellement requis.

de faciliter l'intégration des étrangers résidant en Suisse: information sur notre pays, simplification de la communication, formation scolaire et professionnelle des jeunes et des adultes, ainsi qu'ouverture du débat sur la possibilité d'accorder le droit de vote aux étrangers.

Les villes comme moteurs

Ce sont surtout les villes qui font face aux problèmes d'intégration: sur le plan national, les étrangers représentent environ 20% de la population, à Zurich, ils atteignent 35%, à Genève 37% et à Lugano 40%. Les municipalités doivent accomplir des tâches délicates et difficiles, comme la scolarisation des enfants étrangers. Dans les grandes villes suisses alémaniques surtout, les élèves étrangers sont, dans certains quartiers, en nette majorité par rapport aux Suisses.

Parmi les mesures destinées à une meilleure intégration des étrangers se détachent celles prises l'année dernière déjà à Zurich. Il s'agit d'une action intensifiée dans sept secteurs allant de l'apprentissage de la langue à une plus grande implication dans la société en passant par la scolarisation, l'insertion professionnelle des jeunes, la convivialité dans les quartiers, la sécurité et la sensibilisation de l'opinion publique. La création d'un fonds doté de cent mille francs est prévue pour l'amélioration de l'implication sociale.

L'exemple de Zurich a déjà fait école dans d'autres communes suisses. Aujour-d'hui, on attend les mesures de la Berne fédérale.

Commission en panne

La Commission fédérale des étrangers (CFE), qui est une commission consultative d'experts pour toutes les questions touchant à la présence des étrangers en Suisse, est présentement en état de panne. Son président, l'ancien conseiller national tessinois Fulvio Caccia, s'est démis prématurément de ses fonctions et les représentants des syndicats et des organisations d'étrangers ont démissionné au début de l'année pour protester contre un projet du Département fédéral de justice et police de rattacher administrativement cette commission à l'Office fédéral des étrangers, dirigé par l'ancien chef de la police fédérale. Le printemps dernier, l'ancienne conseillère aux Etats soleuroise Rosemarie Simmen a repris la présidence de cette commission, mais cette dernière est toujours boudée par les organisations de travailleurs et d'étrangers.